

## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « QUANTITE »

PROJET / N° PROJET

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche**

LIEU / DATE DE REUNION

**Laigneville / 29 juin**

PRESENCES ET DIFFUSION

### Etaient présents :

Organisme	Nom
SMBVB	J-J. DEGOUY
	E. LE CORRE
	E. MENVIELLE
SCE	J. MARREC
	A. SALLES
Conseil Départemental de l'Oise	E. BRAECKELAERE
ROSO	J-L. CARON
DDT de l'Oise	A. GUIRIABOYE
Agence de l'eau Seine-Normandie	C. DELANGE
DREAL Hauts de France	F. FLORENT-GIARD
Fédération de Pêche de l'Oise	J-P. NIQUET
Conseil Régional des Hauts de France	A. SIRON

## 1. Introduction de la présentation

Le rôle des commissions est de partager les premiers éléments d'état des lieux et de le compléter si nécessaire. L'objectif est de construire une vision commune sur la qualité des eaux et les usages présents sur le bassin.

3 commissions sont ainsi réunies : qualité des eaux, qualité des milieux et gestion quantitative.

Le SAGE est un outil de politique publique de gestion de l'eau établi au niveau local par la Commission Locale de l'Eau constituée d'élus, d'usagers et des services de l'état.

L'élaboration du SAGE doit valoriser la connaissance acquise sur le territoire.

Concernant le calendrier, il est prévu de présenter une version provisoire de l'état des lieux à la fin de l'été au comité de pilotage. La CLE de validation de l'état des lieux et diagnostic est prévue pour la fin de l'année 2018. Il est prévu de valider le projet de SAGE au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour une validation après enquête publique au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## 2. Présentation des éléments d'état des lieux

Une seule station hydrologique est présente sur le territoire : elle est située sur la Brèche à Nogent sur Oise juste en amont de la confluence avec l'Oise.

Les cours d'eau du territoire présentent des débits relativement constants et des débits d'étiage élevés caractéristiques des cours d'eau alimentés par la nappe de la craie. Les cours d'eau tels que la Béronnelle et le ru de la Garde ont certainement un contexte moins favorable.

Le réseau ONDE met en évidence des assecs sur l'amont de l'Arré et de la Brèche. Le rapport d'état des lieux précisera la période des assecs et leur durée. Ces assecs sont liés à l'évolution naturelle de la piézométrie de la nappe mais pourraient localement être accentués par des prélèvements dans la nappe.

Des prélèvements liés à l'irrigation agricole concentrés sur l'amont de l'Arré sont recensés.

Sur la Brèche, les prélèvements sur la partie amont sont essentiellement destinés à l'AEP (forage sur la tête de bassin versant à Reuil sur Brèche).

Il est ainsi demandé dans la phase diagnostic d'approfondir l'analyse de l'impact de ces captages situés en tête de bassin versant sur la base des documents disponibles (avis d'hydrogéologue notamment). Une réflexion potentielle sur la gestion en étiage de ces forages pourrait ainsi être intéressante dans le cas d'impacts avérés.

L'arrêté cadre sécheresse en vigueur apparaît inadapté. La situation de la station à l'aval du bassin n'est effectivement pas représentative des écoulements sur le reste du territoire : à cet endroit le débit intègre notamment les différents rejets de stations d'épuration. La DDT travaille sur une modification de l'arrêté cadre sécheresse pour cette année et une refonte pour 2019.

Des assecs ont été observés sur l'Arré jusqu'au rejet de la station de Saint Just en Chaussée qui constituait alors l'intégralité du débit de la rivière.

Il est indiqué que le SAGE peut proposer des points de suivi différents de ceux en place et y fixer des objectifs de débits. Ceci étant cette démarche nécessiterait une forte concertation pour que les acteurs soient d'accord pour éviter les référés lors de la mise en œuvre des arrêtés sécheresse ainsi que d'avoir un certain historique pour que les données soient représentatives.

L'irrigation concerne principalement les pommes de terre et la betterave. Le gros de l'utilisation se situe de fin avril à début juillet. L'irrigation du blé se développe également. A noter que les cahiers des charges des industriels obligent l'irrigation des légumes. On est aux alentours de 500 à 1 000 m<sup>3</sup>/ha pour l'irrigation sur le contexte de la Brèche.

La Chambre d'Agriculture identifie les Hauts de France comme région de développement des légumes de plein champ.

Le bureau d'études enverra un tableau avec les différentes collectivités AEP au conseil départemental pour les rendements des réseaux.

Pour la commune de Litz, le rendement est de 96% en 2016 et l'ILP de 0,5 m<sup>3</sup>/j/km

Beaucoup de données sont manquantes sur ce sujet : rendements, ILP, prélèvements...

Concernant la gestion du ruissellement, il est nécessaire de faire évoluer les pratiques du monde agricole. Les rideaux (talus) dans le sens perpendiculaire à la pente ont été largement supprimés dans les années 70 augmentant l'érosion des terres. Les cultures de pommes de terre et betterave sont particulièrement sensibles au ruissellement et à l'érosion des terres. Actuellement des solutions curatives sont mises en œuvre ponctuellement (lagunage pour éviter les transferts directs au milieu) mais aucune action préventive n'est mise en place à la source.

La mise en place d'un programme visant à lutter contre le ruissellement/érosion demande une bonne coordination entre le monde agricole et les porteurs de projet.

Il serait opportun d'entamer des études à une échelle plus large visant également les pratiques d'urbanisation des collectivités (techniques alternatives). Des démarches de ce type ont été mises en place sur des secteurs voisins, il conviendrait de s'enrichir de ces expériences.